



COUR DES COMPTES

Cabinet du Premier Président

Le Premier Président

Kinshasa, le 08 JUIL 2025

N° CAB.PPCC/CC/BIJ/ 256/2025

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat,
(Avec l'expression de nos hommages les plus déferents)

Palais de la Nation, Kinshasa/Gombe

- Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement,

Hôtel du Gouvernement, Kinshasa/Gombe

- Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux ;

- Monsieur le Ministre des Mines ;

- Madame le Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale ;

- Monsieur le Vice-Ministre des Mines ;

- Monsieur l'Inspecteur Général des Finances, Chef de Service ;

- Madame l'Administration Directeur Général du FNPSS ;

- Monsieur l'Inspecteur Général des Mines ;

- Monsieur le Coordonnateur de l'ITIE ;

- Monsieur le Secrétaire du Secrétariat Technique du Comité de supervision.

(TOUS) à **KINSHASA/GOMBE**

Concerne : Les observations de la Cour des comptes relatives aux obligations financières de la société KINSENDA COPPER COMPANY (KICC) envers la DOT KICC

A **Monsieur le Directeur Général de la Société Kinsenda Copper Company SA (KICC) à KINSENDA/HAUT-KATANGA**

Monsieur le Directeur Général,

J'accuse bonne réception de la copie me réservée de la lettre n° 032/DG/KICC/JCP/07/2025 du 02 juillet 2025.

Y faisant suite, la Cour des comptes note que votre entreprise a payé à la DOT KICC un montant de **USD 2 858 264,00** pour les exercices 2018 à 2022, montant que la Cour des comptes considère comme minoré au regard des données lui communiquées par la DGI. Cette minoration est illustrée dans le tableau ci-dessous :

DOTATIONS 0,3% ATTENDUES DE L'ENTREPRISE KICC PAR AN DE 2018 A 2022 (EN USD) AU REGARD DES CHIFFRES D'AFFAIRES ANNUELS COMMUNIQUES PAR LA DGI

ANNEES	CHIFFRE D'AFFAIRES (USD)	DOTATION ATTENDUE (USD)	DOTATION PAYEES (USD)	ECARTS (USD)
2018	172 681 905,96	518 045,72	-	-
2019	164 938 563,20	494 815,69	-	-
2020	175 116 257,00	525 348,77	-	-
2021	265 562 973,77	796 688,92	-	-
2022	211 638 353,33	634 915,06	-	-
TOTAL	989 938 053,26	2 969 814,16	2 858 264,00	111 550,16

Source : Cour des comptes, suivant données de la DGI, 2018-2022.

S'agissant, par contre, de l'exercice 2023, la Cour des comptes a calculé la dotation due par votre entreprise sur base du chiffre d'affaires lui communiqué par la Direction Générale des Impôts, soit un montant de **USD 227 066 538,57**, ce qui donne une dotation attendue de **USD 681 199,62**. (voir données fournies par la DGI en annexe)

A ce montant, la Cour des comptes a ajouté le manque à gagner de **USD 111 550,16** consécutif à la minoration du chiffre d'affaires global des exercices 2018 à 2022.

Eu égard à ce qui précède, la Cour des comptes confirme que l'entreprise KICC doit à la DOT KICC, à titre de dotation pour les exercices 2018 à 2023, la somme de **USD 792 749,78**.

Veillez agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'expression de mes sentiments patriotiques.

Pour le Premier Président en mission

TSHIPATA MUEUMBA GUY

Président de la Cour des Comptes



Annexe :

- Lettre de transmission d'information de la DGI ;
- Taux d'échange Banque Centrale.